



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 21 mars 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 15/03/2024

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : 28 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 28

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER ; François GUILLAMET

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Philippe CASTEL ; Alain DUBOURDIEU

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bernard FRACCHETTI ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOÏST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ

CC. DU SEIGNANX

Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2024_030

Plan de financement et demande de subvention – Réduction de déchets : don et réemploi

Monsieur Alain Perret, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que le Sitcom Côte des Landes entretient des relations étroites avec les associations du réemploi sur l'ensemble des déchetteries. Des zones de dons sont ouvertes aux usagers désireux de laisser des objets en bon état afin que ces derniers soient réutilisés. Voisinage, le Grenier de Mézos, la Brocante éco-solidaire, Emmaüs sont les 4 associations qui détournent des objets des bennes de collecte sur les déchetteries afin de les valoriser et leur donner une seconde vie.



Le Sitcom souhaite encourager ces initiatives et rendre plus visible ces l'apport des usagers. Dans ce cadre, plusieurs investissements sont prévus sur cette année 2024 afin de mettre en lumière cette politique de dons directement sur les déchetteries.

Cette politique de réduction de déchets au travers le don et le réemploi participe à l'atteinte des objectifs généraux en matière de valorisation des déchets et de réemploi.

Pour accompagner cette démarche, le département des Landes, dans le cadre de sa politique en faveur de la prévention des déchets et son règlement d'intervention pour « la prévention et la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés » est en mesure de soutenir ces actions.

C'est ainsi que Monsieur le Vice-Président présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Emploi		Ressources		
Objet	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant
Etagères intérieures	18 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	23,15 %	31 748 €
Achat outils de manutention	26 640 €	Conseil départemental des Landes	Bas éligible : communication 35%	20 685 €
Conception graphique	9 100 €	Sitcom	61,77%	84 725 €
Création pose habillage	50 000 €			
Achat deux nouveaux conteneurs de dons	9 418 €			
Travaux de peinture	24 000 €			
Total	137 158 €			137 158 €

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Sitcom Côte Sud des Landes approuvés par arrêté préfectoral

Vu le règlement départemental d'aides adopté en date du 23 mars 2023

VU l'arrêté attribution de la Région Nouvelle-Aquitaine n° 25851620

Considérant le règlement d'intervention du département des Landes dans le cadre de sa politique « prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales »

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet mentionné ci-dessus,

Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

Autorise Monsieur le Président à solliciter le département des Landes dans le cadre de son règlement d'intervention et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,

A Bénèsse-Maremne, le 27 mars 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

